

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date : A compet du 19 février

Objet : Fermeture de site

Monsieur le maire de MONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Vu le permis d'exploiter numéro 233637 délivré par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS à l'entreprise ALLIANCE FORETS BOIS

Considérant qu'en raison des travaux d'abatage pour mise en sécurité des parcelles BH 102 et 103 par l'entreprise ALLIANCE FORETS BOIS représentée par monsieur KOUTZEVOL Grégoire il convient d'interdire l'accès aux parcelles BH 102 et 103.

ARRÊTE

Article 1 – Les parcelles BH 102 et 103 (Bois du château de MONT) sont fermées au public pendant toute la durée du chantier.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la Mairie et au Boulodrome, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Fait à Mont, le 16 février 2024

Le Maire,



Jacques CLAVÉ